



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 2 décembre 2015

Absence d'un plan provincial coordonné pour la priorisation de l'assainissement des sites contaminés : vérificatrice générale

(TORONTO) La province n'est pas dotée d'une stratégie de financement ou d'un plan global coordonné d'assainissement de ses sites contaminés, a déclaré la vérificatrice générale, Bonnie Lysyk, dans son *Rapport annuel de 2015*.

Les sites contaminés sont des zones de terre ou d'eau affectées par la contamination, comme des déchets dangereux ou de la pollution, dans des concentrations jugées dangereuses pour la santé et la sécurité et qui excèdent les niveaux précisés dans les normes environnementales.

Bonnie Lysyk a noté que le gouvernement a identifié ses sites contaminés à risque élevé, mais qu'il n'exerce pas de surveillance centralisée sur tous les sites contaminés dont l'assainissement relève de ses responsabilités. Le gouvernement estime que la somme qu'il devra déboursier pour assainir ses sites s'élève à 1,8 milliard de dollars.

« Le gouvernement a besoin d'un solide processus permanent lui permettant d'identifier ses sites contaminés, d'évaluer la nature et la portée de la contamination, d'atténuer les risques posés au public et à l'environnement et d'assainir ces sites en prévision de leur utilisation future », a ajouté Bonnie Lysyk.

Voici un aperçu des importantes observations du rapport :

- Même si chaque ministère possède sa propre liste de sites contaminés, il n'existe aucun répertoire gouvernemental centralisé.
- La province doit instaurer un processus pangouvernemental lui permettant de prioriser les sites contaminés à risque élevé qui doivent être assainis en premier, sans quoi il court le danger de financer l'assainissement de sites à priorité moins élevée et de négliger des sites qui ont plus d'effets sur la santé et la sécurité du public.
- La province doit fournir aux ministères des directives claires sur la façon de calculer et de mettre à jour annuellement et de façon constante l'estimation des charges à payer pour assainir les sites contaminés.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(416) 327-1326

Des renseignements additionnels et le rapport au complet sont accessibles à www.auditor.on.ca

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.